

# LE DELEGUE

*du personnel*

7<sup>e</sup> ANNEE. — MENSUEL.

Rédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

**L**E mécontentement accumulé depuis des années et plus particulièrement ces derniers mois a fait place à la colère de la classe ouvrière. Avec des formes diverses, cette colère éclate partout. Les nombreuses actions enregistrées en octobre, notamment au cours de la journée du 25, et en ce mois de novembre en sont le témoignage.

Par millions, les travailleurs, les travailleuses de la Fonction Publique, des entreprises nationalisées et de l'industrie ont exprimé avec force et fermeté leur volonté de défendre leur pouvoir d'achat, de faire aboutir leurs revendications, de mettre un terme à la politique anti-sociale qui leur est imposée, d'en finir avec la guerre d'Algérie qui est à la base de leurs difficultés croissantes. La Journée du 25 Octobre et celle du 19 Novembre chez les fonctionnaires ont été à la fois une grande démonstration de cette volonté, un puissant stimulant pour le développement et le renforcement de l'action unie pour barrer la route à la misère, pour une politique de progrès social et de paix qui réponde aux profondes aspirations des travailleurs et travailleuses de notre pays.

La classe ouvrière sait que l'unité est la condition indispensable de toute victoire, qu'aux forces de la réaction, elle doit opposer un front uni. Les nombreux succès remportés ces dernières semaines sur la rapacité patronale le démontrent amplement.

Plus qu'à aucun moment, cette unité est nécessaire. Œuvrer à son développement est la tâche essentielle de chaque militant, de chaque délégué.

C'est cette puissante volonté affirmée sur le lieu du travail qui permettra de balayer les obstacles qui s'opposent encore à sa réalisation complète. Pour cela, il est nécessaire de développer et renforcer les contacts fraternels avec les travailleurs et les militants d'autres organisations syndicales, faire preuve d'initiative, ne ménager aucun effort.

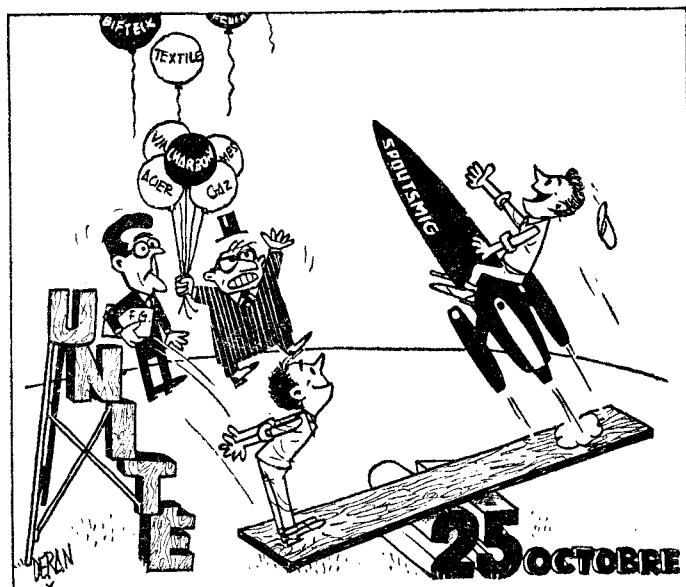
Répondant à l'attente de la classe ouvrière, la C.A. de la C.G.T. s'est adressée une nouvelle fois aux centrales F.O. et C.F.T.C., leur proposant une rencontre en vue d'examiner et décider

ensemble l'organisation de l'action unie pour la satisfaction des revendications les plus sensibles et les plus immédiates de la classe ouvrière.

Camarades délégués du personnel, popularisez largement ces lettres éditées en tract parmi les travailleurs et travailleuses de vos entreprises, ateliers, chantiers, bureaux, services ; soumettez-les à leur discussion ; employez-vous à en faire de véritables pétitions de masse en faveur de l'unité à tous les échelons et notamment à celui des Confédérations.

Conscients des larges possibilités existantes, riches de la confiance de vos compagnes et compagnons de travail, une grande tâche vous incombe dans cette nouvelle phase de notre bataille pour le mieux-être, le progrès social et la Paix.

Germaine GUILLE,  
Secrétaire de la C. G. T.



Une bonne base de lancement

# DANS le CADRE de la GRANDE CAMPAGNE de la C.G.T.

## Recrutons en masse des dizaines et des dizaines de milliers de nouveaux adhérents

« Elle (la C.A. de la C.G.T.) considère que, dans les conditions actuelles, étant donné le développement des actions unies et le rôle déterminant des organisations confédérées, d'importantes possibilités existent pour que des dizaines et des dizaines de milliers de nouveaux adhérents affluent dans les rangs de la C.G.T. »

(Extrait de la résolution de la C.A. du 30 Octobre 1957).

Une telle campagne de la C.G.T. doit trouver sans tarder un écho profond dans toutes les organisations confédérées, parmi tous les militants et notamment les délégués du personnel, afin de préparer la reprise des cartes 1958 et un large recrutement.

Après que des millions de travailleurs aient agi notamment le 25 Octobre avec la ferme volonté de préparer de plus grandes batailles encore, la volonté d'unité s'est considérablement développée dans la classe ouvrière, d'où de plus larges possibilités d'un recrutement de masse à la C.G.T.

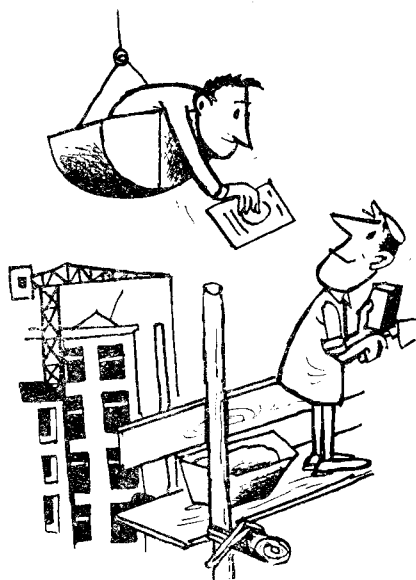
Il importe donc que, dans le cadre des décisions qui seront prises par les organisations confédérées, soit prévue une participation conséquente des délégués du personnel.

Aussi, au départ, le syndicat devra-t-il rappeler avec force aux délégués et même à l'ensemble des syndiqués et des travailleurs que le renforcement de la C.G.T. est aussi une des conditions du développement de l'unité d'action, donc des succès futurs.

Il ne manquera pas d'éditer le matériel de propagande indispensable pour populariser les décisions prises, les objectifs fixés, les tâches confiées aux militants et délégués et ensuite les résultats obtenus.

★

Ainsi les délégués, informés des décisions de la direction syndicale, feront preuve de la plus grande hardiesse pour recruter de nouveaux adhérents.



De nombreuses expériences, encore récentes, ont largement démontré que parler de recrutement dans les assemblées ou meetings communs, non seulement ne brise pas l'unité — F.O. et C.F.T.C. en parlent, eux aussi, le plus souvent — mais la renforce encore dans la mesure où la C.G.T. et les autres organisations voient leurs effectifs renforcés, tandis que se développe chez les travailleurs l'esprit d'organisation.

★

Faire appel au recrutement est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Ce qui compte aussi et surtout, c'est de prendre en plus des dispositions matérielles d'organisation.

Alors que nous abordons la reprise des cartes 1958, une large participation à la grande campagne de la C.G.T. impose la mise sur pied dans chaque usine d'un plan concret, méthodique, fixant particulièrement les tâches de chacun et notamment celles de chaque délégué : Vérifier dans les jours qui viennent si tous les adhérents de son secteur sont bien à jour de leurs cotisations et s'ils ne le sont pas, prendre les mesures nécessaires.

Parallèlement, dès maintenant, chaque délégué devrait être en possession de bulletins d'adhésion (la C.G.T. en a édités — les réclamer à chaque U.D. ou Fédération) et même de cartes syndicales de façon à ce que chaque travailleur inorganisé soit invité concrètement à adhérer à la C.G.T. Les délégués pourront ainsi recruter à toute occasion, notamment au cours des arrêts de travail, des assemblées, des prises de parole, étant d'ailleurs les mieux placés pour connaître les inorganisés, ceux qui sont les plus susceptibles d'adhérer.

De cette façon, l'appel à l'adhésion qui doit toujours être lancé par les responsables C.G.T. en toute circonstance aura son prolongement dans l'organisation pratique du recrutement.

Citons d'ailleurs un exemple qui illustre bien les possibilités et la nécessité des mesures pratiques d'organisation.

*Aux Papeteries Navarre, à Evergnicourt (Aisne), l'action unie est engagée dans l'unité C.G.T.-Autonomes. Deux assemblées du personnel ont eu lieu, une troisième est alors convoquée par le syndicat C.G.T. avec un Secrétaire de la Fédération - 80 travailleurs sont présents, dont nombre d'autonomes. En conclusion de la réunion, un appel à l'adhésion est lancé, les cartes syndicales sont sur une table, des bulletins d'adhésion distribués. Résultat : 36 adhésions à la C.G.T.*

Dans les semaines qui viennent, seules de telles initiatives répétées dans des centaines, voire plusieurs milliers de réunions, de prise de parole peuvent permettre un recrutement massif à la C.G.T.

Sans attendre, les syndicats commanderont les cartes 1958, les établiront, en remettront quelques-unes dans les mains de tous les militants, de tous les délégués et collecteurs, prévoieront des tables d'adhésion en toute occasion.

Partout, en cette fin d'année, seront organisées des réunions de collecteurs, des assemblées pour la remise solennelle de la carte C.G.T. aux nouveaux adhérents avec vin d'honneur, film, cadeaux aux meilleurs collecteurs et recruteurs, diffuseurs de la presse syndicale.

Dans ces assemblées sera exalté le rôle de la C.G.T. dans les grandes luttes ouvrières de l'année 1957, tracées les perspectives pour 1958, fait appel à la participation massive des syndiqués à l'activité syndicale, y compris le recrutement.

Un dernier point ne devra pas être oublié : celui de l'augmentation des cotisations syndicales. Avec hardiesse et confiance devront être proposés :

- 1 Le relèvement de la cotisation en fonction de l'augmentation obtenue ;
- 2 Le franchissement d'une nouvelle étape vers l'heure de salaire, si celle-ci n'est pas encore appliquée et même son application entière partout où les travailleurs seront d'accord.

Ainsi, avec les efforts de tous et des délégués du personnel en particulier, 1958 peut être marqué par un renforcement considérable de la C.G.T., pour le plus grand intérêt de la classe ouvrière.

Ils rejeteront résolument cette conception erronée qui entraîne trop de camarades encore à penser que, dans les assemblées communes, il n'est pas possible de parler de recrutement sans risquer de briser l'unité, en se pénétrant de l'idée que l'unité c'est l'action et que partout où cette action est organisée, c'est le résultat de la volonté des travailleurs.

Or, ceux-ci ne peuvent que se réjouir d'avoir pour les défendre des organisations syndicales puissantes ayant de solides moyens matériels.

# AGIR pour faire cesser la guerre d'Algérie

Les événements vont vite qui confirment la justesse de la position prise par la C.G.T. sur la nécessité d'en finir avec la guerre d'Algérie, principale source actuelle de l'aggravation de la situation économique.

Non seulement l'analyse des faits montre que la C.G.T. a raison, mais le ralliement à son point de vue de masses importantes de travailleurs de toutes opinions est la preuve éclatante que cette position juste est comprise dans des couches sans cesse plus larges.

Les nombreuses actions relevées, il y a déjà quelques semaines, par la « V. O. », auxquelles ont participé des syndicats, sections syndicales, U.D., U.L., comités intersyndicaux ou personnalités syndicales prenant position pour la paix en Algérie ou rejoignant sur ce terrain la C.G.T., prouvent qu'une appréciation commune est en train de se généraliser. Dans nombre d'assemblées de travailleurs ou de grévistes, de plus en plus fréquemment, l'exigence de la paix en Algérie s'ajoute à la liste des revendications.

Les 17 et 25 Octobre ont montré que l'unité d'action se développe sur ce point. On peut obtenir désormais des résultats importants : *la paix devient possible.*

C'est ce qu'a constaté le IV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale en appelant les travailleurs du Monde à faire du 15 Novembre, date de l'ouverture du débat sur la question algérienne à l'O.N.U., une journée d'aide à la lutte des peuples d'Algérie pour l'indépendance de leur pays.

Cette journée du 15 Novembre a été une nouvelle étape dans la lutte pour la paix en Algérie.

Les débrayages, délégations à l'Assemblée, consultations sur les lieux du travail, etc... indiquent qu'un nombre toujours plus grand de travailleurs de toutes opinions et de toutes organisations syndicales prennent conscience de la nécessité d'une telle campagne.

Citons pour exemples :

- Le débrayage des communaux C.G.T. et F.O. de CHAMPIGNY qui, avec leurs camarades de la Sécurité Sociale C.G.T., F.O. et C.F.T.C., se sont rendu ensemble à l'Assemblée Nationale.
- Les travailleurs de la R.A.T.P. Championnet qui se sont prononcé, dans la proportion de 80 à 100 %, pour une solution pacifique du problème algérien.
- Le personnel de la Centrale électrique de SAINT-DENIS qui a voté à l'unanimité, moins une abstention, pour la paix en Algérie.

- L'accord de militants C.G.T., F.O., C.F.T.C. des cheminots de MONTROUGE pour appeler ensemble leurs camarades à exiger la paix en Algérie.
- Les dockers de Nice, de Rouen.
- Les mineurs de quatre puits de la région de Douai qui débrayent pour les mêmes raisons, etc... etc...

Les initiatives diverses sont caractéristiques des changements intervenus dans l'état d'esprit de la classe ouvrière.

C'est ainsi qu'à la C.G.C.T. (XV<sup>e</sup> arrt), les responsables C.F.T.C., avec leurs camarades C.G.T., avec des parents de rappelés, ont pris l'initiative d'écrire aux députés en leur demandant d'envisager une « solution pacifique du problème algérien et de prendre à l'Assemblée Nationale une position ferme. »

La liaison entre la lutte pour les salaires et la guerre d'Algérie devient également de plus en plus évidente.

C'est pourquoi les possibilités sont grandes de faire l'unité pour la paix en Algérie, au moment où le gouvernement



GAILLARD, comme ses prédécesseurs, veut faire supporter aux travailleurs les conséquences d'une politique catastrophique.

Le 15 Novembre n'a pas été une fin en soi : ce n'est que le début d'une grande campagne d'action qui doit permettre d'unir les masses laborieuses pour obtenir le cessez-le-feu, la paix en Algérie et le règlement négocié de tous les problèmes franco-algériens.

# QUESTIONS

# et Réponses

**QUESTION. — Les heures supplémentaires sont-elles récupérables ?**

**REPONSE. —** Non. Seules les heures normales perdues **au-dessous** de la durée légale du travail (40 heures, sauf dérogation) sont récupérables, c'est-à-dire susceptibles d'être reportées à une autre semaine sans majoration.

Par contre, toutes les heures perdues **au-dessus** de 40 heures sont des heures supplémentaires non récupérables.

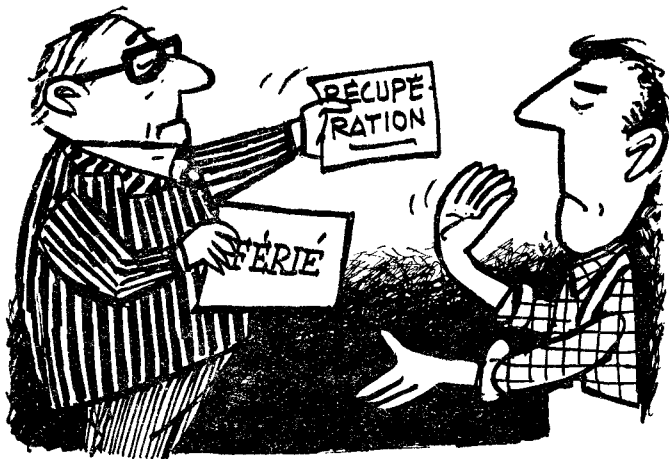
Ceci a été jugé par la Cour de Cassation (10-12-1948) et répété par le Ministre du Travail (circ. TR 3 du 28-3-56).

Par exemple, une entreprise fait 45 heures en 5 jours, du lundi au vendredi, soit 9 heures par jour.

Le vendredi 1<sup>er</sup> novembre, jour de la Toussaint, elle a chômé, ne faisant que  $4 \times 9 = 36$  heures. Seules 4 heures ont été perdues au-dessous de 40 heures. Donc, seules 4 heures sont récupérables sans majoration.

Les 5 autres heures perdues vendredi sont des heures supplémentaires non récupérables.

Si le patron veut rattraper des heures supplémentaires perdues, il doit :



1° Demander une autorisation spéciale à l'inspecteur du travail.

2° En cas d'autorisation, majorer ces heures supplémentaires au taux correspondant au rang auquel celles-ci se trouvent placées dans la semaine de récupération.

Ainsi, si un patron fait faire 54 heures au lieu de 45 pour récupérer quatre heures normales perdues et ajouter cinq heures supplémentaires perdues, il devra payer :

$40 + 4 = 44$  heures au tarif normal.  
+ 8 heures majorées de 25 %.  
+ 2 heures majorées de 50 %.

Total 54 heures.

Cette interdiction de faire récupérer au tarif normal des heures supplémentaires est valable même quand une convention collective prévoit le paiement de certains jours fériés et déclare que leur récupération se fera selon la loi sur le 1<sup>er</sup> Mai. Cela a été jugé le 3 Mai 1957 par le Conseil des prud'hommes d'Argenteuil.

En effet, la loi sur le 1<sup>er</sup> Mai n'a pas changé la réglementation de la durée du travail selon laquelle seules les heures normales sont récupérables.

**QUESTION. — Le patron peut-il faire récupérer les heures de travail perdues par suite de grève du personnel de l'entreprise ?**

**REPONSE. —** L'article 1<sup>er</sup> du décret du 24 mai 1938 sur la récupération des heures perdues stipule :

« Les heures perdues par suite d'interruption collective de travail, soit dans un établissement, soit dans une partie d'établissement, pourront être récupérées dans les douze mois suivants.

« L'inspecteur du travail sera préalablement informé par le chef d'établissement des interruptions collectives de travail et des modalités de la récupération. Toutefois, si le travail est interrompu par un événement imprévu, l'avis sera donné immédiatement.

« Les heures perdues par suite de grève ou de lock-out ne peuvent donner lieu à récupération. »

Il résulte donc de ce texte que les heures perdues par les grévistes ne sont pas récupérables.

Cela signifie que ces heures ne peuvent pas être reportées à un autre jour ou une autre semaine au tarif normal.

Si le patron veut rattraper le travail perdu par suite de la grève, il ne peut que solliciter de l'inspecteur du travail l'autorisation de faire un surcroît d'heures supplémentaires. L'inspecteur, avant de donner sa réponse, doit prendre l'avis des organisations syndicales ouvrières.

Et si ces heures supplémentaires sont effectuées, elles doivent être majorées conformément à la loi (25 % ou 50 %) selon le rang qu'elles occupent dans la semaine où elles sont effectuées.

Quant aux heures perdues par les ouvriers non grévistes, elles peuvent donner lieu à récupération, mais à condition de respecter la réglementation.

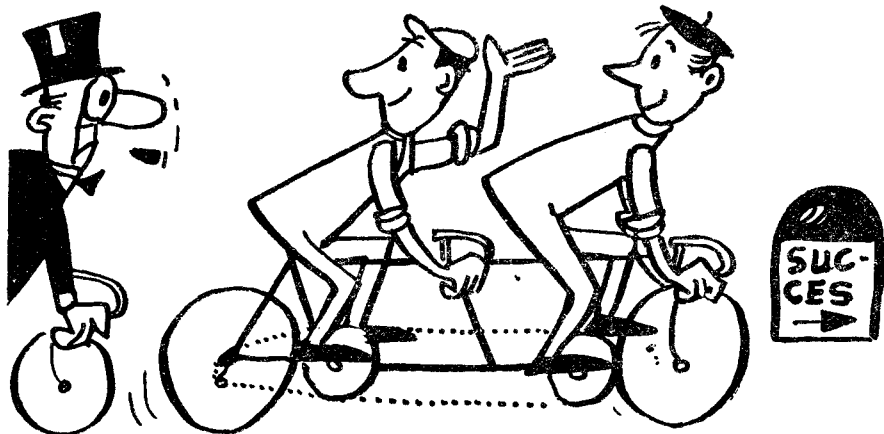
**QUESTION. — Un ouvrier appelé à la direction pour des reproches peut-il se faire assister de son délégué ?**

**REPONSE. —** La loi ne fait pas obligation au patron de recevoir le délégué en même temps que l'ouvrier qu'il convoque, mais cela est d'un usage fréquent dans les entreprises.

Aussi est-il recommandé de revendiquer le droit, pour chaque délégué du personnel, d'assister le travailleur appelé chez le patron pour un cas personnel.

Par ailleurs, le délégué peut, bien entendu, demander audience au patron après coup pour défendre l'intéressé.





## AUX CAMARADES DELEGUES

**L**E Comité de Rédaction du « Délégué du Personnel » a pensé reproduire dans ce document les deux lettres qui ont été adressées le 31 Octobre par la Commission Administrative de la C.G.T. aux Confédérations C.F.T.C. et F.O. Pourquoi insistons-nous auprès de vous pour que ces lettres soient largement utilisées parmi les travailleurs, les militants des autres organisations ?



Depuis de nombreuses semaines, des millions de travailleurs mènent des luttes soutenues pour le succès de leurs revendications. Dans ces luttes, la volonté d'unité n'a cessé de grandir. Jamais comme actuellement, l'unité d'action n'a pris une telle ampleur et déjà un tel mouvement permet d'enregistrer des résultats revendicatifs appréciables.

Mais malgré ces succès, la situation matérielle des travailleurs ne cesse de s'aggraver avec la politique du nouveau gouvernement qui poursuit celle de ses prédécesseurs, toute favorable au patronat et à la réaction.

Or, pour y faire face, les travailleurs ont le grand désir de renforcer leur unité, car c'est le chemin le plus sûr et indispensable pour le triomphe des objectifs des travailleurs.



Mais ce désir grandissant des masses se heurte à l'opposition des dirigeants de F.O. et de la C.F.T.C. C'est ainsi que ces derniers ont refusé de répondre favorablement aux propositions de la C.G.T. datées du 31 Octobre.

Aussi, une telle attitude exige que s'intensifient les efforts pour le développement impétueux de l'unité.

C'est vrai que les réticences, les oppositions à l'unité ne seront balayées qu'à la condition que la volonté d'unité s'exprime encore plus fortement.

Si cette volonté a déjà eu de larges échos jusque et y compris dans les directions nationales de F.O. et de la C.F.T.C., elle doit s'affirmer davantage.



C'est pourquoi le Bureau Confédéral a décidé, entre autres, l'organisation de la diffusion en tracts des deux lettres dont nous venons de parler pour porter plus largement à la connaissance des travailleurs les initiatives prises par lui.

Chaque tract comporte une partie libre qui peut recevoir de nombreuses signatures approuvant, appuyant ces initiatives et exprimant la volonté des travailleurs de toutes opinions qu'il y soit répondu favorablement.

Nous reproduisons ci-contre ces textes, car nous vous demandons, à vous, camarades délégués, qui avez des liaisons étroites avec les travailleurs, de les utiliser pour en discuter, non seulement avec tous les travailleurs, mais avec les délégués F.O., C.F.T.C., afin que de ces discussions sorte la volonté affirmée de réaliser l'union, et que les directions de F.O. et de la C.F.T.C. répondent favorablement à l'attente des travailleurs.

Ce faisant, l'unité fera de nouveaux pas en avant et permettra d'assurer le triomphe des objectifs des travailleurs.

Persuadés que vous ne manquerez pas de tenir compte de ces suggestions, recevez, chers camarades, nos bien fraternelles salutations.

**Marcel CAILLE,**  
Secrétaire de la C. G. T.

# LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

## a adressé à F.O. et à la C.F.T.C. les

AU BUREAU DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL  
FORCE OUVRIERE

Paris, le 31 octobre 1957.

Chers Camarades,

Le 25 octobre, des millions de salariés ont fait grève 24 heures, pratiqué des arrêts de travail limités et manifesté pour leurs revendications économiques et sociales, en particulier pour la défense de leur pouvoir d'achat et l'augmentation de leurs salaires et traitements.

Nous avons regretté que vous n'ayez pas cru devoir vous associer à cette manifestation.

Néanmoins, vous avez pu constater, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que de très nombreux adhérents et organisations F.O. ont pris part à cette grande journée d'action et d'unité et lancé des appels communs avec nos organisations et celles de la C.F.T.C.

Comme les autres travailleurs et les autres organisations, ils attendent maintenant que les centrales syndicales tirent les enseignements de cette journée et tiennent compte de la volonté qu'ils ont exprimée de voir se réaliser l'union la plus large de toutes les forces ouvrières.

Dans ce but, nous vous proposons, comme nous le proposons à la C.F.T.C., une rencontre entre des représentants de votre centrale et des représentants de la C.G.T. en vue d'examiner et de prendre en commun les dispositions d'action nécessaires pour faire aboutir les revendications pour lesquelles les travailleurs de toutes organisations ont manifesté le 25 octobre.

Nous vous suggérons, entre autres, qu'une délégation commune de F.O., C.F.T.C. et C.G.T. se rende auprès du Président du Conseil et réclame du Gouvernement la satisfaction des revendications qui sont de son ressort, à savoir :

— **Augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites des travailleurs de la Fonction Publique, des travailleurs de l'Etat, des cheminots, travailleurs du gaz et de l'électricité, des mineurs, de tous les salariés du secteur public.**

— **Augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti qui devrait être porté, dans l'état actuel du coût de la vie, à 30.000 fr. par mois, 150 fr. de l'heure.**

— **Application véritable de l'échelle mobile garantissant le pouvoir d'achat contre toute fluctuation des prix.**

— **Suppression des abattements de zones.**

— **Augmentation des prestations familiales.**

— **Respect du droit de grève et des libertés syndicales.**

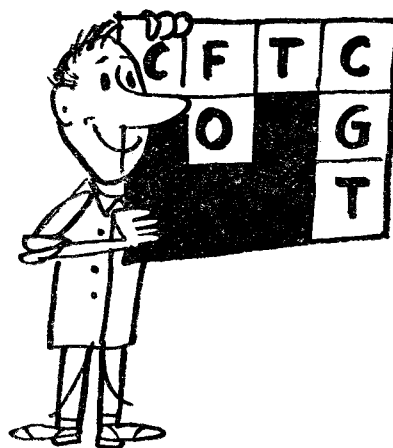
— **Que soient prises toutes mesures pour juguler la spéculation, l'inflation et la hausse des prix.**

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, recevez, chers camarades, nos fraternelles salutations.

Pour la Commission administrative de la C.G.T. :

**Benoît FRACHON,**  
Secrétaire Général.

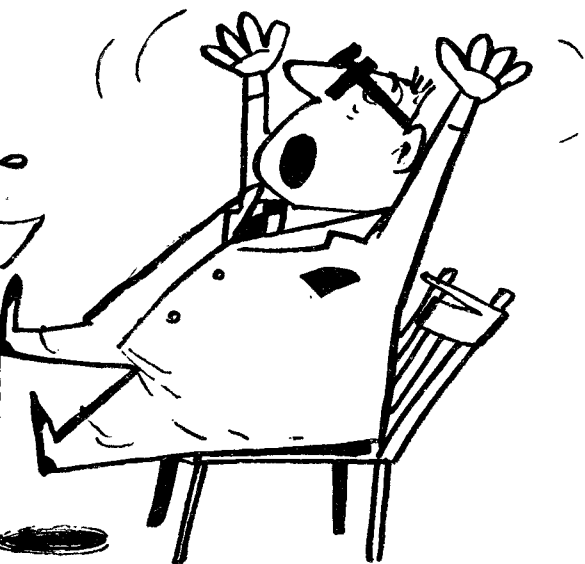
← à F. O.



# de la C.G.T. du 30 octobre 1957

## lettres ci-après :

à la C. F. T. C. ➡



### AU BUREAU DE LA CONFEDERATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS

Paris, le 31 octobre 1957.

Chers Camarades,

Les travailleurs ont répondu magnifiquement à l'appel que leur ont adressé nos deux organisations pour la journée d'action du 25 octobre.

Aux organisations C.G.T. et C.F.T.C. se sont souvent jointes des organisations F.O. et autonomes, répondant au profond courant qui existe en faveur de l'unité d'action totale des forces ouvrières.

Nous pensons qu'il est nécessaire de répondre à l'attente des millions de travailleurs qui ont suivi nos mots d'ordre et nous ont fait confiance.

Ils attendent de nous que nous n'en restions pas là et qu'après le 25 octobre, nous poursuivions nos efforts pour assurer le succès des revendications pour lesquelles ils ont manifesté en commun.

Pour notre part, nous conseillons à nos militants et organisations de conserver et de resserrer les contacts réalisés pour la journée du 25 octobre et de développer à l'échelle des Fédérations, Unions, Syndicats et entreprises, l'action unie pour faire aboutir les revendications d'augmentations de salaires et autres, particulières à chaque situation.

Cependant, il est clair que tous attendent de nous, organisations centrales, que nous prenions des mesures pour les soutenir et coordonner leurs efforts et pour faire aboutir les revendications générales de la classe ouvrière.

Dans ce but, nous vous renouvelons les propositions que nous avons faites à votre Comité national du 20 octobre.

Nous vous proposons une réunion commune de nos deux bureaux en vue d'examiner et de prendre en commun des dispositions susceptibles de réaliser le soutien des actions revendicatives et d'en assurer le succès.

En particulier, nous vous suggérons de faire une démarche commune auprès du Président du Conseil, à laquelle nous demandons à F.O. de participer.

Au cours de cette démarche, nous demanderions au gouvernement, au nom des millions de travailleurs qui ont fait grève et manifesté le 25 octobre, de prendre les décisions qui sont de son ressort en ce qui concerne les revendications formulées en commun par nos organisations :

— **Augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites des travailleurs de la Fonction Publique, des travailleurs de l'Etat, des cheminots, des travailleurs du gaz et de l'électricité, des mineurs, de tous les salariés du secteur public.**

— **Augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti qui devrait être porté, dans l'état actuel du coût de la vie, à 30.000 fr. par mois, 150 fr. de l'heure.**

— **Application véritable de l'échelle mobile garantissant le pouvoir d'achat contre toute fluctuation des prix.**

— **Suppression des abattements de zones.**

— **Augmentation des prestations familiales.**

— **Respect du droit de grève et des libertés syndicales.**

— **Que soient prises toutes mesures pour juguler la spéculation, l'inflation et la hausse des prix.**

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous adressons, chers camarades, nos fraternelles salutations.

Pour la Commission administrative de la C.G.T. :

**Benoît FRACHON,**  
Secrétaire Général.

# SLOGANS PATRONAUX ET RÉALITÉS

Pour tenter de freiner l'action revendicative, patronat et gouvernement mènent une campagne idéologique effrénée.

A la vieille théorie du cycle infernal, ils ont ajouté, ces derniers mois, celle des « Français consomment trop » (par Français, il faut entendre les travailleurs), et de là sont nés le « manœuvre idéal », le « panier de la ménagère », les « menus-types », etc...

Spéculant sur le sentiment hautement national de la classe ouvrière, on nous parle de la situation de la France dans l'arène mondiale, du déficit budgétaire, de celui de la balance commerciale, etc...



La C.G.T. a depuis longtemps dénoncé les causes profondes de la situation et montré les solutions.

Pour les résumer schématiquement, il s'agit :

1° *D'en finir avec la politique de guerre, de course aux armements poursuivie depuis de nombreuses années et, en premier lieu, de faire la paix en Algérie.*

2° *De prendre l'argent là où il est. C'est-à-dire de s'attaquer aux profits capitalistes, d'en finir avec les exonérations et les prix préférentiels pour les trusts.*



Toute cette campagne n'empêche pas la classe ouvrière de riposter magnifiquement aux prétentions patronales et gouvernementales. Les récents mouvements de grève menés le plus souvent dans l'unité en attestent.



Le patronat cherche maintenant de nouvelles formules et, sinon en commissions paritaires, du moins dans les entreprises, il essaye de démontrer aux délégués, chiffres à l'appui, que les récentes augmentations de salaires sont supérieures à la hausse du coût de la vie.

Il est aisé de démontrer, dans un trop grand nombre d'entreprises, hélas, qu'il n'en ait rien, même en se basant sur les indices officiels dont on connaît le caractère.

Mais il est vrai que, dans de nombreux cas, la lutte menée d'une façon constante par la classe ouvrière contre la diminution de son pouvoir d'achat, a porté ses fruits. Est-ce à dire que la question des salaires est réglée ?

Nullement. L'appauvrissement de la classe ouvrière, dénoncé justement par le 30<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T., confirmé par le 31<sup>e</sup> Congrès, est toujours une réalité.

## PRENONS QUELQUES EXEMPLES

On connaît la combativité des métallos des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. La direction a été contrainte, en août 1955, d'accorder une augmentation de 22 %.

Elle couvre largement, ose-t-on affirmer les patrons, les hausses de prix.

*Quelle est la réalité ?*

1° En 1938, un ouvrier de Penhoët gagnait 8 fr. 15 de l'heure. En tenant compte que le coût de la vie a été augmenté par 33, il devrait gagner 270 fr. de l'heure. Il en gagne actuellement 217.

2° Pour le paiement de la même heure de salaire, l'ouvrier est tenu de fournir un rendement nettement supérieur : un soudeur de qui on exigeait, en 1938, 3 à 4 mètres, doit maintenant, avec de nouvelles baguettes, souder 60 mètres.

La même démonstration peut être faite pour une corporation tout à fait différente : les employés de commerce.

En 1938, un vendeur d'un grand magasin parisien gagnait 1.700 fr. par mois. Il devrait en gagner 56.100. Le salaire garanti est actuellement de 34.000 fr. La moyenne des salaires réels est de 42.000 francs, malgré une augmentation en juillet dernier de 2.000 à 6.000 francs par mois suivant les catégories.

Alors qu'il y avait avant-guerre 25.000 employés dans les grands magasins, il n'y en a plus que 18.000, avec des chiffres d'affaires plus élevés, c'est-à-dire des rendements par employés bien plus importants.

Les délégués du personnel ont pour devoir de répliquer à ce nouveau slogan patronal, par des chiffres et des faits, et de ne pas se laisser enfermer par la « technicité » des patrons qui n'hésitent pas à se servir des indices de la C.G.T. en les accommodant à leur manière.

Au siècle des découvertes grandioses, de l'énergie atomique, aux voyages interplanétaires, les travailleurs ne peuvent pas se contenter de maintenir un pouvoir d'achat précaire.

La C.G.T. a raison de réclamer l'augmentation de tous les salaires et de l'échelle mobile. Aux délégués du personnel, avec les sections syndicales, d'impulser l'action pour la satisfaction de ces légitimes revendications.